



Assurance-chômage : Clôture de l'exercice comptable annuel 2019

(Supplément au communiqué de presse du 7.4.2020)

Montants principaux (en millions de francs)	2019	2018
Recettes		
Cotisations salariales	7 381.6	7 199.5
Contribution de la Confédération	510.4	498.7
Contribution des cantons	170.1	166.2
Dépenses		
Indemnités de chômage	4 828.2	5 066.9
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	27.5	29.0
Indemnités en cas d'intempéries	24.2	27.8
Indemnités en cas d'insolvabilité	31.2	28.6
Mesures relatives au marché du travail	597.3	610.2
Indemnités accords bilatéraux	250.5	195.3
Frais administratifs	756.8	756.4

Au moment de la publication de cet article, la révision du bouclage de l'exercice annuel doit encore être réalisée par le Contrôle fédéral des finances et le Conseil fédéral doit approuver formellement le compte annuel.

Contact/renseignements :

Oliver Schärli, SECO, Direction du travail, chef Marché du travail et assurance-chômage, tél. +41 (58) 462 28 77

Antje Baertschi Kouchta, cheffe Communication du SECO, tél. +41 (58) 463 52 75